

Urt, le 30 juillet 2025

Formation de la sûreté de l'aviation civile

Objectifs pédagogiques du module 11 2 3 9 (initiale et continue)

Cette formation concerne les personnes qui effectuent, sur le fret et le courrier, des contrôles de sûreté autres que l'inspection/le filtrage :

- a) connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
- b) connaissance des prescriptions légales applicables;
- c) connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement;
- d) connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;
- e) connaissance des procédures de notification;
- f) aptitude à identifier les articles prohibés;
- g) aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- h) connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
- i) connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier;
- j) connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.

Selon la réglementation européenne et française en vigueur :

UE 2015/1998 du 5 novembre 2015 et arrêté ministériel du 11 septembre 2013 modifié.

La durée de ce module est de 4 heures, test inclus, pour les formations initiales.

Une formation périodique doit ensuite être dispensée au moins tous les 3 ans ; sa durée sera de 2 heures.

Prérequis :

Les stagiaires sont inscrits à la formation, par l'employeur, selon leur mission dans le cadre de l'agrément « agent habilité » ou « chargeur connu ».

Les stagiaires doivent avoir un casier judiciaire n° 3 vierge. Le comportement et la moralité doivent être sans reproches.

Les personnes recrutées pour effectuer des contrôles de sûreté doivent posséder les capacités et aptitudes physiques et mentales requises pour s'acquitter des tâches qui leur sont confiées de manière efficace et doivent être informées de la nature de ces exigences dès le début du processus de recrutement.

185, chemin du Broy – 64240 Urt

Mobile +33 (0)6 26 41 69 92 – Fixe +33(0)5 59 15 87 72

E-mail : frank.ogden@ogn-conseilaero.com

Site internet www.ogn-conseilaero.com

Organisme de formation enregistré sous le numéro 75 33 10312 33. Cet enregistrement ne vaut pas agrément.

Le règlement des honoraires par chèque est accepté. SASU au capital de 176 000 €.

N° SIRET : 930 882 915 00018 • APE : 8559B • N° TVA FR 36930882915